

## LA CHARTE DU BENEVOLE

L'association « le Conservatoire du Potager Extraordinaire » initialement appelée « Le Potager Extraordinaire » est à l'origine de la marque fondée en 1995 à La Mothe-Achard.

L'association participe à un projet regroupant d'autres structures de l'Economie Sociale et Solidaire qui ont pour ambition de :

- Sauvegarder la biodiversité et la diversité végétale.
- Développer les principes et actions d'une agriculture respectueuse de l'environnement au service d'une bonne alimentation,
- Contribuer à l'insertion dans la vie active de personnes éloignées de l'emploi
- Contribuer au développement de l'attractivité du territoire.

L'association « **Le Conservatoire du Potager Extraordinaire** » (CdPE) est une association loi 1901 d'intérêt général composée de membres admis par le Conseil d'Administration et à jour de leur cotisation (adhésion). Elle gère un Atelier Chantier d'Insertion (ACI).

Parmi ces membres adhérents certains s'engagent bénévolement, et ainsi donnent du temps et du savoir-faire pour soutenir les actions de l'association dans le respect des valeurs, des fondamentaux, des missions, des directives et de l'organisation décidés par l'encadrement et le Conseil d'Administration.

Le Conservatoire du Potager Extraordinaire conduit ses activités en cohérence avec l'objet défini dans l'article 2 des statuts où il est écrit :

« *L'association développe :*

- **un projet social.** *Les activités de l'association ont pour objectifs de favoriser la progression des personnes, la découverte d'un métier, la remobilisation vers une insertion sociale et professionnelle, l'accès à l'emploi et à la formation par différents outils (Insertion par l'activité économique).*
- **Un conservatoire de la biodiversité végétale.** *L'association définit un programme de conservation pour contribuer à la sauvegarde de variétés rares ou anciennes.*
- **Un laboratoire de pratiques culturelles.** *L'association expérimente, développe, diffuse auprès de différents publics des pratiques culturelles adaptées aux évolutions environnementales et sociétales. L'association produit des légumes, des fruits, des plants et des fleurs avec des méthodes culturelles respectueuses de l'environnement intégrant la biodiversité. »*

### **Engagement**

- Chaque membre bénévole s'engage à respecter et soutenir l'objet de l'association « Le CdPE » en devenant acteur de ces orientations précitées. Il apporte à l'association ses compétences dans les domaines suivant : jardinage, animation stands lors de manifestations, valorisation et vente des produits, formations diverses... Ces missions seront définies par le conseil d'administration en concertation avec la direction de l'association.
- Chaque membre bénévole s'engage à répondre aux sollicitations par mail ou téléphone dans le délai annoncé, pour faciliter l'organisation du bénévolat.

**Disponibilité**

- Le membre bénévole s'engage suivant sa disponibilité à participer au mieux à la vie de l'association.

**Confidentialité**

- Le membre bénévole s'engage à traiter de manière confidentielle l'ensemble des informations qu'il pourra recueillir à l'occasion de ses contacts avec salariés de l'association et les autres membres.

**Communication interne**

- Le membre bénévole s'engage à transmettre aux administrateurs et permanents de l'association, les informations nécessaires au fonctionnement et au développement des missions de l'association. Exemples : adhérents et bénévoles potentiels, expériences culturelles, nouveaux partenariats, etc...

**Désintéressement**

- Le membre bénévole s'engage à ne pas se faire rétribuer pour les actions auxquelles il participe dans le cadre de l'association « Le Conservatoire le Potager Extraordinaire ».
- Le membre s'engage à ne pas utiliser la communication de l'association « Le CdPE » ou l'une de ses missions à des fins commerciales et sans lien avec l'objet de l'association.

Fait, Le 15 décembre 2020